

## SÉANCE DU 07 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, maire.

**Étaient présents :** M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy, M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre, M. TURBLIN Vincent, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier, Mme DORET Peggy

**Était absent excusé :**

**Était absent :**

**Secrétaire de séance :** M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 31/03/2015

Date d'affichage : 31/03/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

### ORDRE DU JOUR :

- Détail du compte 6554,
- Fiscalité directe locale : vote des taux 2015,
- Compte administratif 2014,
- Budget primitif 2015,
- Décision de terrain constructible,
- Travaux lagune,
- Demande de subvention AELB pour la lagune,
- Bail Saint Philibert,
- Décision sur les communes nouvelles,
- Affaires diverses.

### DÉTAIL DU COMPTE 6554 (2015-04-01)

ORGANISME	MONTANT
CNAS	1 500 €
Communauté de Communes LBN	28 000 €
SIVOS	20 000 €
Syndicat de la Vègre	1 438 €
Commune d'Asnières sur Vègre	6 000 €
Commune de Poillé sur Vègre	10 000 €
Trésorerie principale du Mans	300 €
Association des communes traversées par la LGV	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 288 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce détail de compte.



## RESTES A RÉALISER

Dépenses : 137 130.00 €

Recettes : 58 872.00 €

SOLDE DES RESTES A RÉALISER : - 78 258.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : - 77 991.18 €

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation en réserve (compte 1068)	77 991.18 €
Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	130 409.02 €
Report d'investissement (ligne 001)	266.82 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014, ainsi que le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal.

## BUDGET PRIMITIF 2015 (2015-04-04)

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget 2015 comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 347 562 €

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 353 110 €

## DÉCISION DE TERRAIN CONSTRUCTIBLE (2015-04-05)

Madame le Maire présente la demande, d'un habitant de la commune, de faire passer un terrain en zone constructible.

Le Conseil Municipal décide de voter à bulletins secrets.

Suffrages exprimés : 11

Pour : 0

Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal refusent la demande de cet habitant de passer un terrain en zone constructible, pour les raisons suivantes :

- Ruine non assujettie aux taxes : foncier bâti et habitation,
- Eloignement du bourg,
- Absence de raccordement aux réseaux,
- Proximité zone humide.

### **TRAVAUX LAGUNE**

Madame le Maire présente un devis de VEOLIA pour la mise aux normes de la lagune et indique qu'il faut prévoir en plus une installation électrique dont nous n'avons pas encore le détail.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal préfèrent attendre de plus amples informations concernant cette installation électrique et repoussent la décision à une prochaine réunion.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AELB POUR LA LAGUNE**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que lorsque tous les éléments concernant la mise aux normes de la lagune nous seront parvenus, nous pourrons faire une demande de subvention de 70 % du montant des travaux auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

### **BAIL SAINT PHILIBERT** **(2015-04-06)**

Madame le Maire demande l'autorisation, aux membres du Conseil Municipal, de renouveler le bail commercial du Saint Philibert.

Elle indique que les frais notariaux seront pris en charge pour moitié par la commune. Ceux-ci devraient s'élever à un montant équivalent à un mois de loyer.

Elle précise que le montant du loyer est de 578.60 € TTC dont 96.43 € de TVA.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à renouveler le bail commercial du Saint Philibert.

### **DÉCISION SUR LES COMMUNES NOUVELLES** **(2015-04-07)**

Madame le Maire fait part de la sollicitation de la commune de Chantenay Villedieu de créer une commune nouvelle avec les communes limitrophes.

Elle rappelle qu'elle a remis à chacun des membres du Conseil, avant la réunion, la plaquette d'informations créées par l'Association des Maires de France concernant ce sujet.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration de la commune de Fontenay au sein d'une commune nouvelle.

Les membres du Conseil Municipal décident de voter à bulletins secrets.

Suffrages exprimés : 11

Pour : 0

Contre : 11

Après vote, le Conseil Municipal de Fontenay sur Vègre refuse d'intégrer une commune nouvelle.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Madame GIRAULT demande des explications concernant le tarif retenu sur l'assainissement pour les foyers qui ne s'approvisionnent pas en eau sur le réseau public et qui rejettent dans le réseau d'assainissement collectif des eaux en provenance de puits.

Le tarif de 0.95 € le m3 appliqué sur une base de 120 m3 par foyer et par an, a été pris par délibération n° 2015-03-08 en date du 03 mars 2015.

Madame le Maire lui indique que VEOLIA souhaite avoir les délibérations concernant les tarifs avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année.

Vu que cette décision d'appliquer un tarif aux foyers rejetant leurs eaux de puits dans le réseau a été prise en date du 03 mars 2015, nous avons conservé le tarif voté pour l'année 2014 en attendant de délibérer sur les prochains tarifs et ce avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours.

La séance est levée à 23h00